



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE BILAN 2019



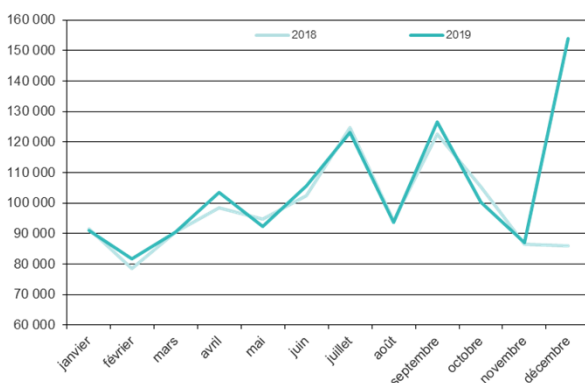
EN 2019,
2 651 430
DÉCLARATIONS
PRÉALABLES À
L'EMBAUCHE SONT
EFFECTUÉES DANS LA
RÉGION

Au cours de l'année 2019, les établissements de Normandie ont effectué 2 651 430 déclarations préalables à l'embauche (+1,0% en un an)

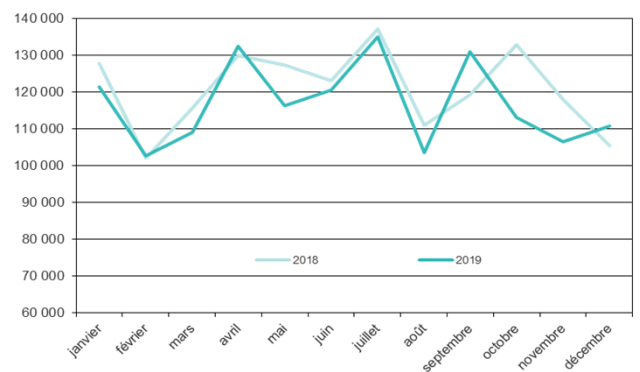
Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) réalisées en 2019 en Normandie s'établit à 2 651 430. Ce nombre augmente de 25 990 par rapport à 2018, soit une évolution de +1,0%. Cette progression est liée majoritairement à la hausse des contrats à durée déterminée de moins d'un mois : +6,4%, soit 52 800 DPAE supplémentaires en un an. À l'inverse, les missions d'intérim sont moins nombreuses, avec une baisse de 3,2%. En proportion, le secteur du commerce profite le plus de la hausse du nombre de DPAE en Normandie (+7,4%, soit +9 160 DPAE en un an) ; leur nombre s'établit à 132 810.

30% des embauches en juillet, septembre et décembre

Évolution mensuelle des DPAE hors intérim



Évolution mensuelle des DPAE intérim



Source SISF

En 2019, le mois de décembre est celui au cours duquel les établissements normands ont effectué le plus de déclarations, hors intérim (153 830 DPAE). Comme pour les années précédentes, les mois de juillet et de septembre recensent également un grand nombre d'embauches.

En septembre, il y a beaucoup plus de CDD de plus de 6 mois que pendant les autres mois (16% des contrats hors intérim, contre moins de 4% les autres mois). En juillet, ce sont les CDD entre 1 et 6 mois qui sont fortement représentés, avec 23% des contrats, contre 11% en moyenne le reste de l'année. Sur le mois de décembre, ce sont les CDD de moins d'un mois qui sont fortement représentés (82% des contrats hors intérim, contre 68% en moyenne les autres mois).

55% des DPAE bénéficient à un demandeur d'emploi

RÉPARTITION DES DPAE PAR BÉNÉFICIAIRE ET TYPE DE CONTRAT

Bénéficiaires des DPAE 2019 en Normandie par type de contrat						
	Nombre de DPAE	Proportion	Bénéficiaire à un demandeur d'emploi	Proportion parmi les DPAE	Bénéficiaire à un demandeur d'emploi de Normandie	Proportion parmi les DPAE
> Par type de contrat						
CDI	155 265	5,9%	49 789	32,1%	44 911	28,9%
CDD de plus de 6 mois	70 071	2,6%	24 408	34,8%	22 892	32,7%
CDD de 1 à 6 mois	147 094	5,5%	67 196	45,7%	63 321	43,0%
CDD de moins d'un mois	877 048	33,1%	434 645	49,6%	395 661	45,1%
Mission d'intérim	1 401 954	52,9%	871 190	62,1%	820 296	58,5%
Total	2 651 432	100,0%	1 447 228	54,6%	1 347 081	50,8%

1 447 230 DPAE réalisées dans la région ont bénéficié à des personnes inscrites à Pôle emploi (sans emploi et disponibles) la veille de la date d'embauche. Cela représente 55% des embauches.

Cette proportion varie fortement selon le type de contrat : 32% pour les CDI, 35% pour les CDD de plus de 6 mois et 62% pour les missions d'intérim.

Ainsi, plus le contrat est pérenne, moins l'embauche concerne un demandeur d'emploi.

49% des DPAE dans le secteur des services bénéficient à un demandeur d'emploi

RÉPARTITION DES DPAE PAR BÉNÉFICIAIRE ET SECTEUR

Bénéficiaires des DPAE 2019 en Normandie par secteur						
	Nombre de DPAE	Proportion	Bénéficiaire à un demandeur d'emploi	Proportion parmi les DPAE	Bénéficiaire à un demandeur d'emploi de Normandie	Proportion parmi les DPAE
> Par secteur						
Agriculture	25 609	1,0%	7 214	28,2%	6 662	26,0%
Commerce	132 812	5,0%	51 091	38,5%	48 370	36,4%
Construction	31 787	1,2%	10 066	31,7%	9 128	28,7%
Industrie	49 979	1,9%	17 925	35,9%	16 525	33,1%
Services	1 003 725	37,9%	487 328	48,6%	443 760	44,2%
Intérim	1 407 520	53,1%	873 604	62,1%	822 636	58,4%
Total	2 651 432	100,0%	1 447 228	54,6%	1 347 081	50,8%

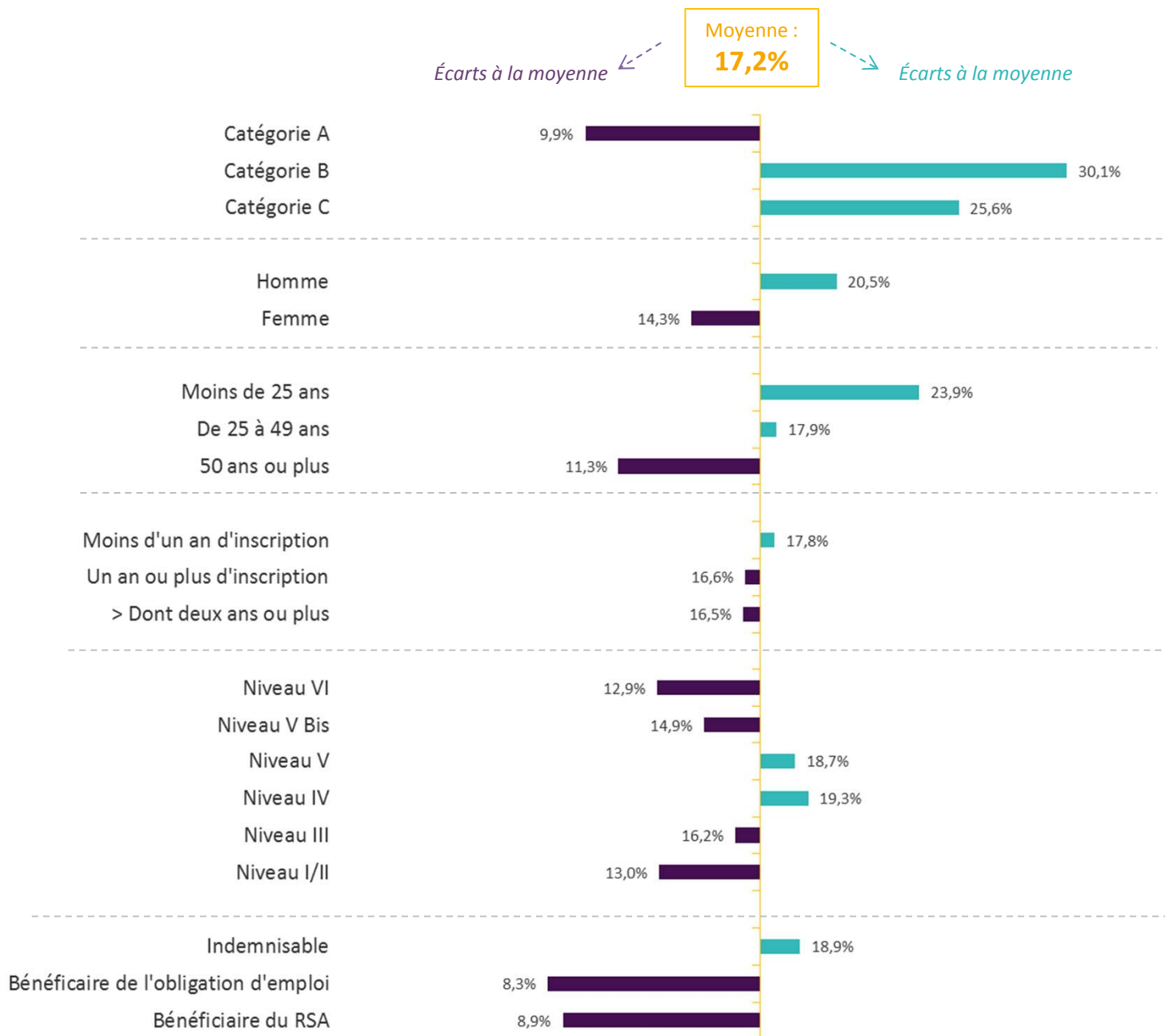
Dans le secteur des services (hors intérim), près de la moitié des DPAE bénéficient à un demandeur d'emploi, soit 487 330 DPAE.

36% des DPAE durables dans ce secteur bénéficient à des demandeurs d'emploi (contre 28% pour les autres secteurs hors intérim).

Dans l'agriculture, en revanche, les DPAE ne bénéficient que peu à des demandeurs d'emploi (28%).

17% des demandeurs d'emploi inscrits un mois donné bénéficient d'une DPAE le mois suivant

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI NORMANDS BÉNÉFICIANT DE DPAE (le mois suivant), SELON LEUR PROFIL



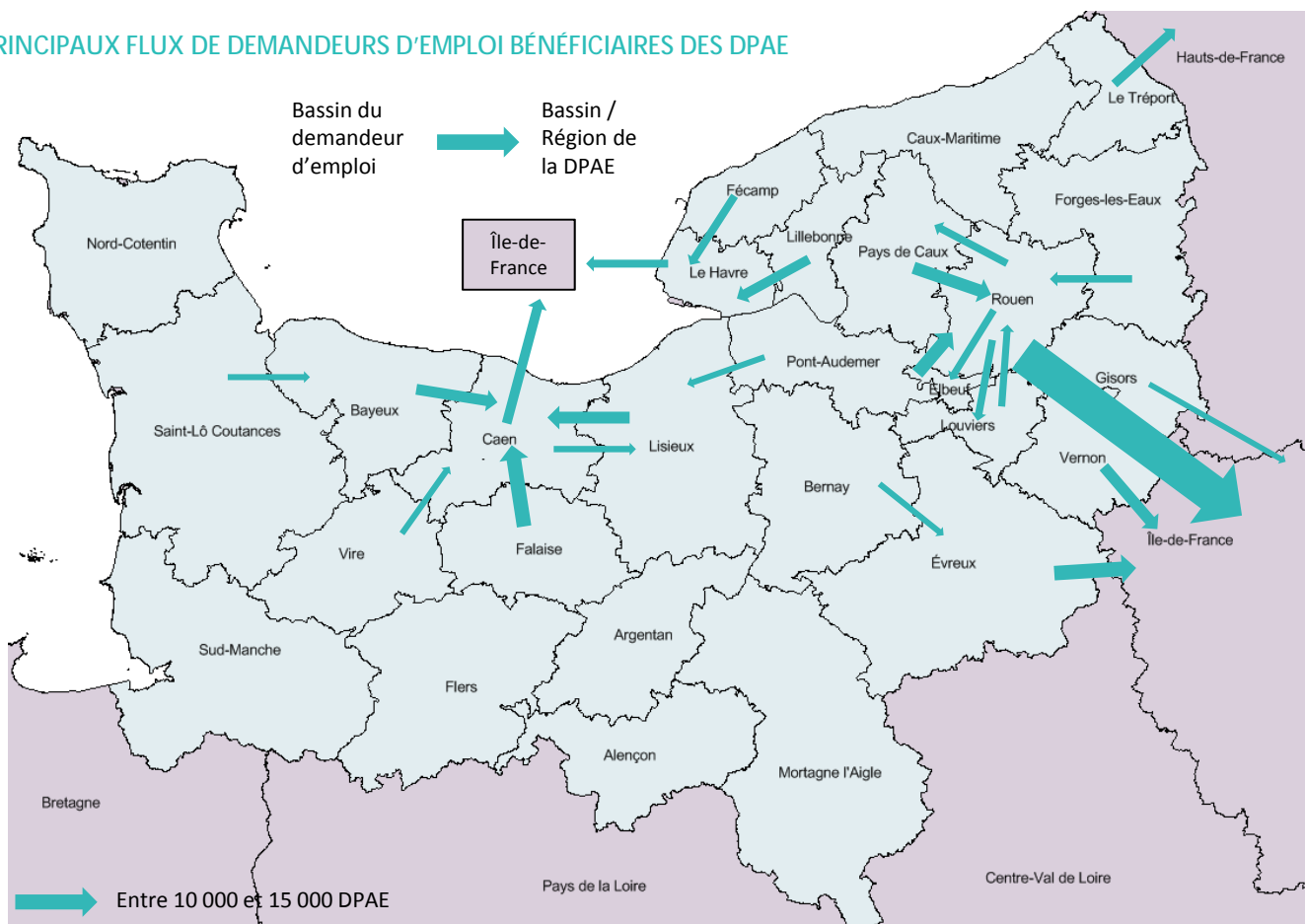
En moyenne sur l'année 2019, 280 990 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A, B ou C. 17% d'entre eux ont bénéficié d'une DPAE le mois suivant. Cette proportion est plus importante pour les personnes inscrites en catégorie B ou C (27%), les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (24%), les hommes (21%) et les demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation de niveau Baccalauréat (19%).

Elle est en revanche bien en dessous de la moyenne pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (8%) ou du RSA (9%).

Pour les contrats durables (CDD de plus de 6 mois ou CDI), la proportion moyenne est de 2%. Elle est en dessous de la moyenne (proche de 1%) pour les demandeurs sans diplôme, les demandeurs âgés de 50 ans ou plus et les bénéficiaires du RSA ou de l'obligation d'emploi. Elle est plus élevée (au-dessus de 2,5%) pour les publics jeunes et pour les plus diplômés.

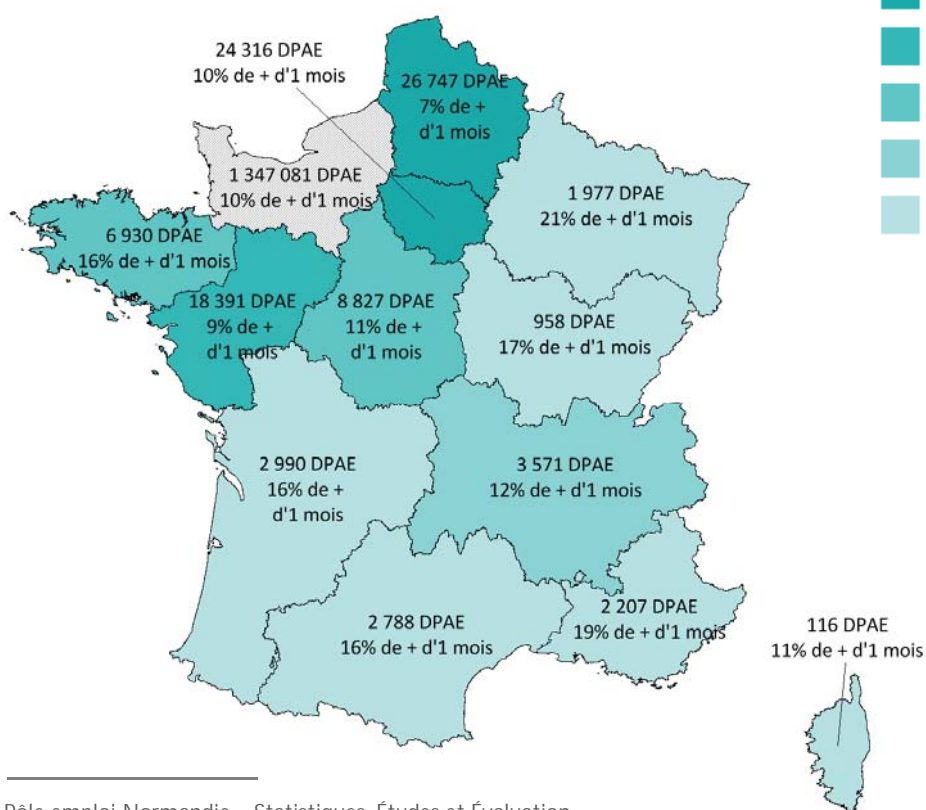
376 000 DPAE de Normandie occasionnent des flux entre les bassins normands

LES PRINCIPAUX FLUX DE DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DES DPAE



100 150 DPAE normandes bénéficient à un demandeur d'emploi d'une autre région

RÉPARTITION DES DPAE NORMANDES PAR RÉGION DU BÉNÉFICIAIRE AVEC LA PART DES CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS (hors intérim)



Nombre de DPAE en 2019

- 20 000 DPAE ou plus
- De 10 000 à 19 999 DPAE
- De 6 000 à 9 999 DPAE
- De 3 000 à 5 999 DPAE
- Moins de 3 000 DPAE

10% des DPAE normandes qui bénéficient à des demandeurs d'emploi normands sont des CDI ou des CDD de plus d'un mois. 26 750 DPAE bénéficient à des demandeurs d'emploi des Hauts-de-France, mais, parmi celles-ci, seules 7% sont des contrats de plus d'un mois. 24 320 DPAE de la région bénéficient à des demandeurs d'emploi franciliens. Ces DPAE sont pour 10% des contrats de plus d'un mois.

222 000 DPAAE d'autres régions bénéficient à des demandeurs d'emploi normands

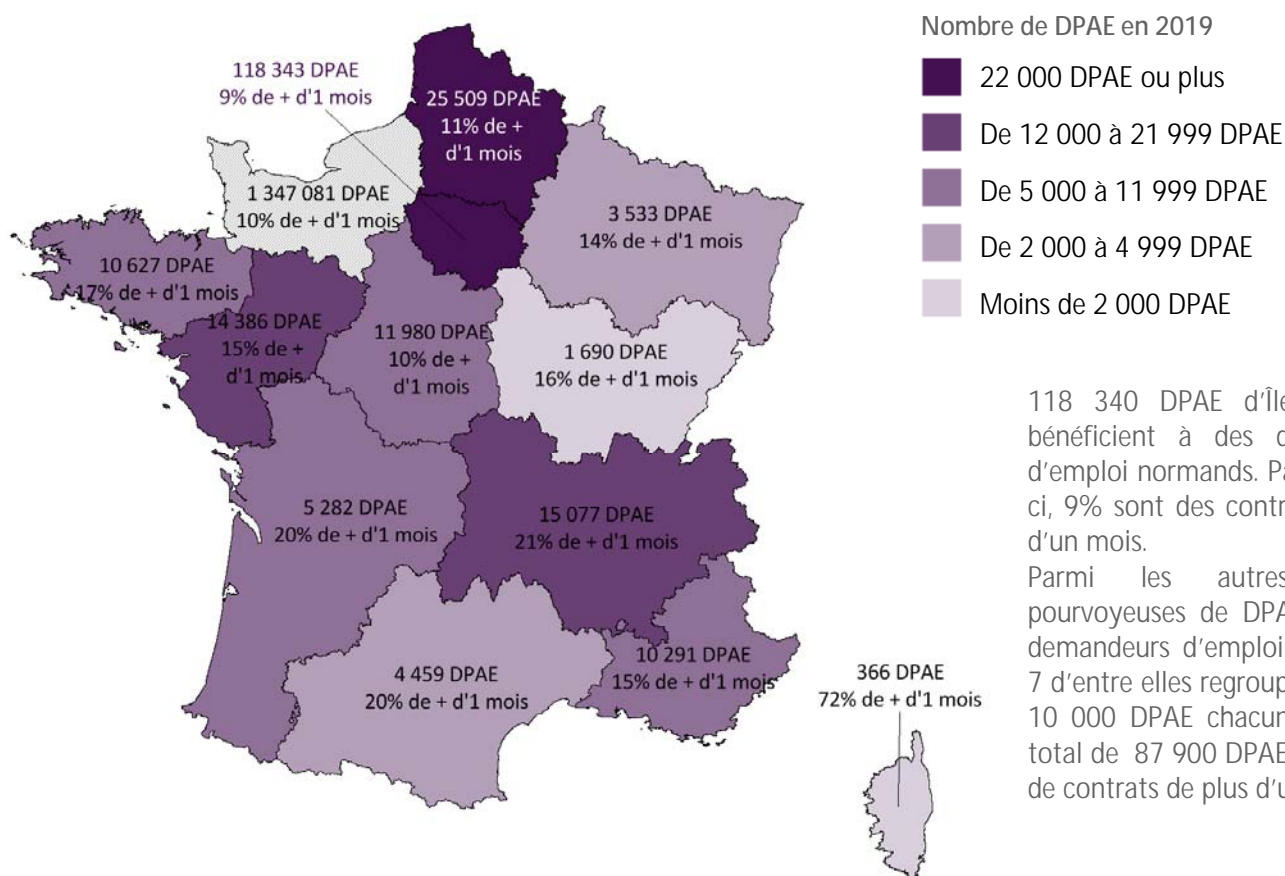
RÉPARTITION DES DPAAE D'AUTRES RÉGIONS BÉNÉFICIAANT À DES DEMANDEURS D'EMPLOI NORMANDS

DPAAE d'autres régions bénéficiant à des demandeurs d'emploi de Normandie						
> par type de contrat et secteur	CDI	CDD de plus de 6 mois	CDD de 1 à 6 mois	CDD de moins d'un mois	Mission d'intérim	Total
Agriculture	70	5	52	1 943		2 070
Commerce	1 815	294	1 223	2 799		6 131
Construction	1 057	137	636	188		2 018
Industrie	1 184	366	539	869		2 958
Services	7 063	2 388	9 041	100 891		119 383
Intérim	312	14	30	782	88 298	89 436
Total	11 501	3 204	11 521	107 472	88 298	221 996

Les demandeurs d'emploi inscrits en Normandie ont bénéficié de 1,6 million de DPAAE, dont 14% proviennent d'établissements d'autres régions (soit 222 000 DPAAE), majoritairement réalisées par les établissements des secteurs des services (54%) et de l'intérim (40%).

Plus de la moitié concerne des embauches d'Île-de-France (118 340). 25 510 DPAAE des Hauts-de-France ont bénéficié à des demandeurs d'emploi normands, 15 100 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et 14 390 pour la région des Pays de la Loire.

RÉPARTITION PAR RÉGION DES DPAAE BÉNÉFICIAANT À DES DEMANDEURS D'EMPLOI NORMANDS, AVEC PART DES CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS (hors intérim)



118 340 DPAAE d'Île-de-France bénéficient à des demandeurs d'emploi normands. Parmi celles-ci, 9% sont des contrats de plus d'un mois.

Parmi les autres régions pourvoyeuses de DPAAE pour les demandeurs d'emploi normands, 7 d'entre elles regroupent plus de 10 000 DPAAE chacune, pour un total de 87 900 DPAAE, dont 16% de contrats de plus d'un mois.

Sources

Les données concernant les DPAE sont issues des bases de données de l'ACOSS.

Les données concernant les demandeurs d'emploi sont issues des bases de données de Pôle emploi (STMT).

Définitions

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

- Concerne tous les employeurs, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs autorisés à recourir à des déclarations spécifiques (organiseurs occasionnels de spectacles vivants pour l'emploi d'artistes et de techniciens en CDD) ;
- Est obligatoire et transmise par l'employeur à l'URSSAF ou à la CMSA, au plus tôt dans les 8 jours précédant l'embauche. Elle est facultative pour les entreprises de travail temporaire (ETT).

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : personnes inscrites à Pôle emploi, sans emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Catégories B, C : personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (cat. B, 78h ou moins) ou longue (cat.C, plus de 78h au cours du mois)

Niveaux de formation :

Niveau VI : Sans diplôme

Niveau Vbis : Niveau 3^e

Niveau V : CAP/BEP

Niveau IV : BAC

Niveau III : BAC+2

Niveaux II et I: Niveau supérieur à BAC +2

EN SAVOIR PLUS



pole-emploi-normandie.fr >> Marché du travail



<http://statistiques.pole-emploi.org>



Responsable de la rédaction
Frédérique PELLIER

Réalisation
Service Statistiques, Études et Évaluation
stats.normandie@pole-emploi.fr

Pôle emploi Normandie
Le Floral – CS 92053
90 avenue de Caen
76040 Rouen Cedex 1

pole-emploi-normandie.fr

